

Compte-rendu du Conseil Municipal
du 6 décembre 2021 – 20 heures, en mairie

Présents : Mesdames Virginie DELAHAYE, Nathalie GASC, Camille NORMAND, Alison PETIT, Corinne SERRE, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Emmanuel BEAUVOIS, Patrick BONDEUX, Bruno CAVOY, Nicolas DUCHEMIN, Jean LEFEVRE, Jean-Pierre REVEL, Michel SAUTEREAU.

Pouvoirs :

Pouvoir de Madame Nadia SOLLOGOUB à Monsieur Thierry ARLETTAZ
Pouvoir de Madame Séverine QUENNESSEN à Madame Virginie DELAHAYE

Secrétaire de séance : Madame Alison PETIT

En préambule, Monsieur le Maire fait un point de la situation sanitaire liée à la COVID 19 et indique que le taux d'incidence augmente significativement au niveau national et au niveau départemental. Par ailleurs, le protocole d'accueil des enfants aux écoles et dans les structures périscolaires est passé en niveau 3 : le port du masque est donc exigé en intérieur et en extérieur, les sports de contacts ne sont plus possibles et le brassage des niveaux de classes est interdit. Cette dernière mesure avait été conservée à la cantine depuis la rentrée scolaire et ne remet donc pas en cause l'organisation actuelle de ce service.

Monsieur le Maire donne lecture de courriers de remerciements adressés à la municipalité par les enfants d'anciens maires, pour le dépôt d'une rose sur leur sépulture, le 1^{er} novembre.

Il donne également lecture de la lettre du Pays Bourgogne Nivernaise qui confirme l'obtention d'une subvention européenne (programme LEADER) pour le financement de l'étude de revitalisation centre-bourg.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des devis signés depuis la dernière séance.

Questions à l'ordre du jour :

1- MODIFICATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DE VOIRIE COMMUNALE

Par délibération du 7 décembre 2020, le Conseil Municipal a validé le tableau de classement voirie de la commune suite à l'actualisation des linéaires de voies. Ces éléments participent à la fixation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), pour la partie forfaitaire, et pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). Les places communales exprimées en m² ne peuvent être comptabilisées comme tel pour le calcul de la dotation, aussi, leur surface a été traduite en ml. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité, le tableau de classement de voirie modifié, avec les linéaires suivants :

- Voies communales à caractère de CHEMIN : 22 847 ml
- Voies communales à caractère de RUE : 11 681 ml
- Voies communales à caractère de PLACE PUBLIQUE : 642 ml

2- OFFRE POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE C1053

Le propriétaire du bâtiment de la gare est décédé l'année passée. La gestion de ses biens est assurée par le service des Domaines, qui a mis œuvre un appel d'offres pour la vente de la parcelle correspondante. Les candidatures sont possibles jusqu'au 15 décembre.

Le bâtiment de la gare fait l'objet d'importantes dégradations et le terrain est laissé à l'abandon.

Monsieur SAUTEREAU prend la parole et s'interroge sur l'utilisation de ce bâtiment en cas d'acquisition. Monsieur ARLETTAZ et Monsieur le Maire indiquent que le bâtiment, actuellement à l'abandon, a attiré l'attention du bureau d'études en charge de la revitalisation centre-bourg, qui a travaillé sur des projets possibles. Un fiche action doit être présentée par le bureau d'études à l'occasion de la réunion du Comité de Pilotage de l'étude, le 17 décembre prochain.

Monsieur BEAUVOIS regrette de devoir se positionner avant la présentation du projet. La date limite de candidature ne permet pas d'attendre.

Monsieur le Maire rappelle que des démarches avaient déjà été entreprises pour l'achat à l'amiable du bâtiment. Le propriétaire n'était plus joignable... Monsieur le Maire ajoute que la commune a déjà fait l'acquisition des parcelles dans le secteur. Le risque est que le bâtiment devienne une ruine s'il n'est pas trouvé d'acquéreur.

Monsieur DUCHEMIN demande si la commune dispose du droit de préemption sur ce bien. Monsieur le Maire répond par l'affirmative, avec la nécessité d'avoir un projet sur ce bien. Des estimations ont été demandées auprès d'une agence et d'un notaire. Elles ont guidé la réflexion sur la proposition d'achat.

Monsieur BEAUVOIS évoque le coût d'une démolition. Cette alternative n'a pas été envisagée, l'objectif étant de valider un projet pour ce bâtiment.

Monsieur le Maire soumet la question de la candidature à l'appel d'offres au vote du Conseil.

A 7 Abstentions, 1 voix Contre et 7 voix Pour, le dépôt d'une candidature est validé à la majorité des suffrages exprimés.

3- INSCRIPTION DE DEPENSES PAR ANTICIPATION AU BUDGET COMMUNAL ET AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

Comme chaque année, afin de permettre d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, de porter par anticipation au budget communal et au budget assainissement 2022 les crédits correspondant au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette):

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de porter par anticipation au budget communal et au budget assainissement 2022, les crédits suivants :

- au budget communal de l'exercice 2022,
 - Compte 20/Immobilisations incorporelles (études, insertions)..... 0 €
 - Compte 21/Immobilisations corporelles (achats terrains, installations, matériels)..... 79 946 €
 - Compte 23/Immobilisations en cours (travaux) 134 409 €
- Au budget assainissement 2022,
 - Compte 20/Immobilisations incorporelles (études, insertions) 0 €
 - Compte 21/Immobilisations corporelles (achats terrains, installations, matériels)..... 7 536 €
 - Compte 23/Immobilisations en cours (travaux)..... 2 919 €

4- VIREMENTS DE CREDITS - BUDGET ASSAINISSEMENT

En section d'investissement, des travaux importants sur l'assainissement et le réseau d'eaux pluviales sont à prévoir rue des Vignerons. De même, des travaux de branchement d'eau potable sont prévus aux Chenevières. Aussi, sur proposition de la Commission Finances, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ouvrir un programme « Travaux d'assainissement rue des Vignerons- rue de Bellevue » et de procéder aux virements de crédits suivants :

BUDGET COMMUNE

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
C/2315 – 320 – Bâtiments Terrains communaux			-4930,00 €	
C/2315 - 336 – Divers Travaux de voirie			+ 4930,00 €	

BUDGET ASSAINISSEMENT

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
C/2315 - 36 – Mise en conformité du réseau d'assainissement			-43300,00 €	
C/2315 - 38 – Travaux d'assainissement rue des Vignerons – rue de Bellevue			+ 43300,00 €	

Les questions diverses :

Madame NORMAND indique la venue de plusieurs familles dans les logements situés rue du Paradis. Il serait nécessaire d'installer davantage de containers d'ordures ménagères. L'information sera transmise en Communauté de Communes.

Monsieur SAUTEREAU indique la présence de trous importants sur un chemin rural de la grande Allée du Fouillois situé sous l'autoroute, au nord de la commune. Il y a quelques années, la municipalité avait comblé les ornières. La question sera traitée en commission travaux.

Monsieur le Maire fait un point sur les manifestations et cérémonies intervenues au mois de novembre, et remercie les élus et les agents de leur implication dans ces manifestations.

- Le dépôt d'une rose sur la tombe des anciens maires le 1^{er} novembre.
- L'organisation du 11 novembre, avec de nombreux participants : militaires, porte-drapeaux et habitants.
- L'accueil des nouveaux arrivants, le 26 novembre dernier, qui a rassemblé de nombreux habitants. Malheureusement, peu d'associations présentes pour présenter leurs activités.

Enfin, Monsieur le Maire tient à remercier particulièrement les agents, les élus, les commerçants, les artisans et les associations qui ont participé à l'organisation du Marché de Noël et du Téléthon, le 5 décembre. Ces manifestations se sont parfaitement déroulées, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Le concert proposé le samedi 4 décembre à la salle des fêtes par le groupe SOUL VIC'TEAM a rencontré un franc succès. La recette du « chapeau » sera versée au profit du Téléthon.

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de rester prudent en ce mois de décembre, pour que les fêtes puissent se dérouler au mieux pour tous. L'épidémie de COVID 19 reprend.

Concernant l'organisation des vœux, le gouvernement n'a pas interdit ce type de manifestation pour l'heure, dans la mesure où un vin d'honneur n'est pas organisé. Les vœux de la municipalité intervenant le dernier vendredi du mois de janvier, il convient d'attendre avant de prendre une décision.

Il s'agit de la même problématique pour l'organisation du repas des Aînés, prévu le 16 janvier. Un report pourrait être envisagé.

Monsieur le Maire signale la tenue d'une enquête publique du 13 décembre 2021 au 28 janvier 2022, sur la demande d'autorisation présentée par la SA ELECTRICITE DE France en vue d'obtenir l'autorisation de modifier les installations du centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Belleville-sur-Loire et des prescriptions relatives aux prélèvements et aux rejets du site. Le commissaire enquêteur assurera deux permanences le 13 janvier de 14h à 17h et le 25 janvier de 9h à 12h.

Aucune observation n'a été portée sur le cahier de doléances depuis le dernier Conseil Municipal.

Le public n'a pas d'observations.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra exceptionnellement le lundi 20 décembre 2021.

Le secrétaire de séance,
Alison PETIT

Le Maire,
Patrick BONDEUX

